

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. TAUZIEDE Bernard, Mme HULSHOF Sabine, M. SAUQUES Kévin,
Mme BLANCHARD Régine, Mme CRUET Cynthia, M. ROBERT François,
Mme LABORDE Aurélie

Procurations :

Etait absent : M. CAZES Jérôme

Etaient excusés :

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme HULSHOF Sabine

Date de convocation

14/03/2024

Délibération approuvant le devis de la société ACCHINI pour le déplacement de canalisation

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du précédent conseil, une discussion avait été ouverte au sujet de la canalisation cassée sur le chemin de Taule suite aux intempéries du 21 juin 2023.

La société ACCHINI a été pressentie et a présenté un devis à hauteur de 48 797,04 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision à l'unanimité.

Lesdites sommes seront inscrites au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

